

Allschwil, 31. Mai 2021

Note préliminaire: Selon les dernières mesures édictées par le Conseil fédéral, valables à partir d'aujourd'hui, nous partons du principe que l'assemblée qui aura lieu dans une salle spacieuse est autorisée. Les mesures de protection, tout comme cela a été fait à Aarau en automne dernier (sans qu'il y ait eu à notre connaissance aucun cas), seront appliquées. De toute façon, la majorité des participants aura probablement été vaccinée deux fois avant le 24 juin...

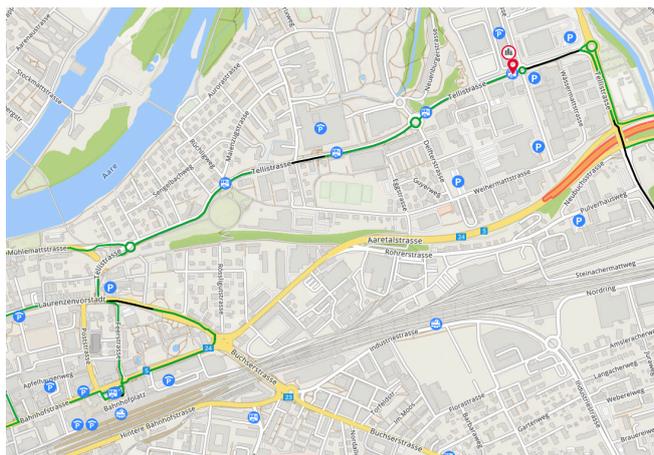
## Assemblée générale de Dark-Sky Switzerland avec conférence publique sur l'oiseau de l'année

Date : Jeudi 24 juin 2021

**Nouveau lieu\*** HHM AG, Aarau, Akademie  
Bus 2 toutes les 15 minutes  
direction Rohr Unterdorf à  
Neumattstrasse  
(4 min de la gare)  
**Neumattstrasse 13  
5001 Aarau**

19.00 **Assemblée générale**

20.00 « **La chevêche d'Athéna** »  
Dr Stefan Greif de Birdlife



Suivi d'un apéritif:

Celui-ci se consommera assis à une table de maximum 4 personnes.

**Tous les participants doivent s'inscrire, car le nombre de participants est limité conformément aux règles fixées par le Conseil fédéral.**

### Ordre du jour

1. Accueil
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mars 2020
4. Rapport financier annuel 2020 et rapport des vérificateurs
5. Budget 2021
6. Rapport annuel du Président et du Comité
7. Décharge du Comité
8. Confirmation du Comité et des vérificateurs des comptes  
Élection de trois nouveaux membres du Comité: Liliana Schönberger, Déborah Sangsue, Martin Rais
9. Proposition du Comité  
Modification des statuts (Possibilité d'exemption de contribution pour les adhésions en fin d'année du 01.11 au 31.12)
10. Propositions des adhérents  
(au plus tard jusqu'au 12 juin 2020 par écrit au bureau, adresse ci-dessous)
11. Perspectives pour l'année, annonces
12. Divers

Nous nous réjouissons de recevoir votre inscription d'ici le 16 juin 2021 par téléphone ou par courriel à : [office@darksky.ch](mailto:office@darksky.ch). A cause du Covid-19, nous ne pouvons pas vous laisser entrer sans inscription préalable.



Lukas Schuler, président

\* À la gare d'Aarau, un panneau Dark-Sky sera placé à la bonne station de bus, ainsi qu'à la Neumattstrasse, où vous descendez du bus.

## **Annexe**

### **Nouvelles élections**

Dark-Sky Switzerland a passé une annonce pour trouver de nouveaux membres du comité, en particulier en Romandie et au Tessin, où l'association a toujours été un peu en sous-effectif.

Trois nouveaux candidats se sont spontanément présentés, qui ont déjà été intégrés au sein du comité, et qui se distinguent par des compétences variées.

#### **Liliana Schönberger**

a manifesté – indépendamment de l'annonce – son intérêt pour collaborer activement au sein de notre association. Elle travaille comme biologiste dans le domaine de l'aménagement du territoire, a rédigé un compte rendu des mesures prises par les autorités contre la pollution lumineuse en Suisse et effectue actuellement des recherches sur le thème des corridors sombres dans le canton d'Argovie. Elle vit à Schaffhouse.

#### **Déborah Sangsue**

arrive au même titre que Florine Leuthardt à faire le pont entre l'allemand et le français, ce qui nous est régulièrement d'une aide précieuse. En tant que juriste, elle nous amène ses connaissances juridiques et pratiques en lien avec le droit de recours des associations environnementales. Elle est professionnellement impliquée dans diverses organisations environnementales et vit à Fribourg.

#### **Martin Rais**

est un diplômé en sciences de l'environnement et est particulièrement impliqué pour Dark-Sky Switzerland dans le canton de Vaud. Avec sa collègue Déborah Sangsue et l'actuel membre du comité, Elliott Guenat établi à Genève, la Suisse romande est désormais mieux couverte que jamais.

### **Proposition de modification des statuts**

L'exonération des cotisations relève de la compétence de l'assemblée générale ou de la compétence du comité. Dark-Sky Switzerland n'en a fait qu'un usage limité jusqu'à présent. Nous aimerions maintenant dispenser de cotisation annuelle les membres qui adhèrent à l'association tardivement dans l'année, s'ils le souhaitent.

Sur la base de nos décisions du 12 février 2021, nous proposons les modifications suivantes aux statuts :

#### **Art 3 Membres**

*Art. 3 Ajouter 5a aux paragraphes 4 et 5 (inchangés)*

*4 L'adhésion peut avoir lieu n'importe quand par demande écrite. La démission se fait uniquement à la fin de l'année en cours.*

*5 Le comité se prononce sur les nouvelles adhésions.*

a Le comité peut exempter de la cotisation annuelle les membres qui adhèrent entre le 01.11. et le 31.12.

**Le procès-verbal de l'assemblée générale 2020 et les comptes annuels 2020 seront consultables lors de l'AG ou peuvent être commandés à l'avance auprès du bureau.**